

Une surtaxe aérienne peu banale au deuxième échelon de poids

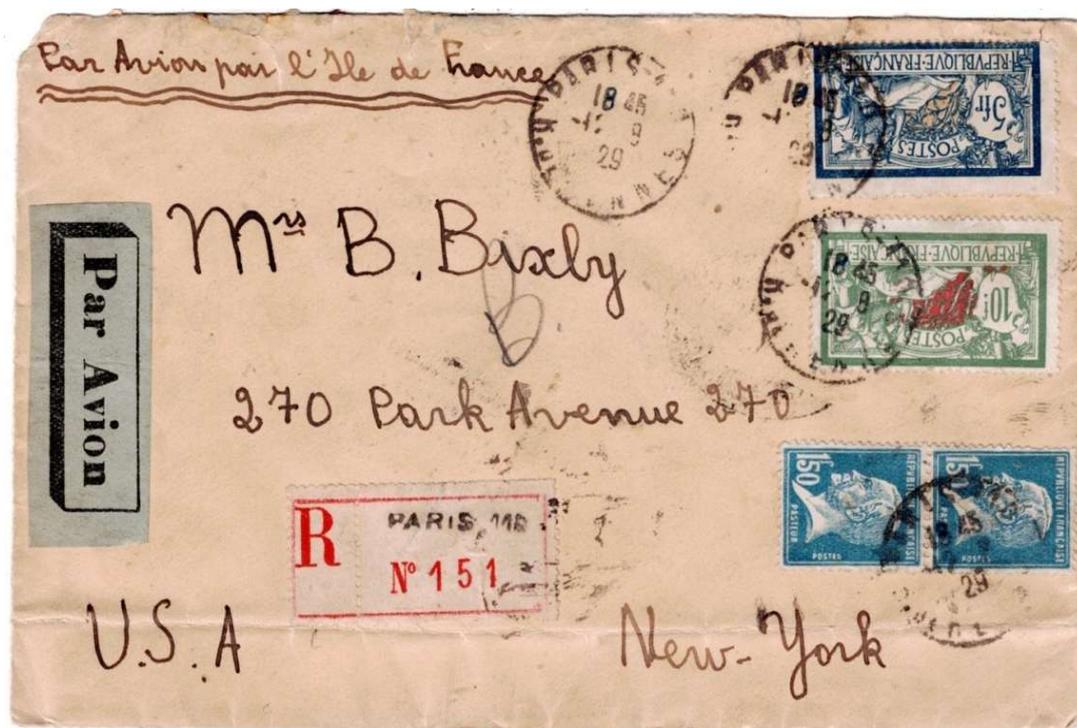
Jacques LAVIGNE

" PIÈCE DU MOIS " DU 6 SEPTEMBRE 2025

Lors des conférences du 7 juin 2025 à Colmar notre collègue Bertrand Sinais a largement développé l'historique des courriers catapultés depuis le Paquebot Ile de France (conférences visibles sur le site de la FFAP en utilisant les numéros de votre carte FFAP)

Plusieurs points marquants pour ce sujet :

- surtaxe aérienne de catapultage proportionnelle au poids de l'envoi, 10 francs pour les 10 premiers grammes, 5 francs par 5 grammes supplémentaires
- les courriers sont très majoritairement reçus et oblitérés par le bureau flottant de « l'Ile de France ». Mais il est également possible d'adresser un courrier depuis un bureau de poste avec la surtaxe aérienne de catapultage acquittée.
- les courriers A.O. (Autres objets) bénéficient d'une taxe de 5 francs par 50 grammes.



Postée à Paris 110 rue de Rennes le 12/08/1929 : lettre jusqu'à 20 grammes 1,50 franc, recommandation 1,50 franc, surtaxe aérienne de 10 à 15 grammes 15 francs.
Catapultage depuis « l'île de France » le 19/08/1929, timbres d'arrivée à New York le 20/08/1929.
Il est fort probable que l'expéditrice de la lettre travaille à la Société American Express, 11 rue du Scribe Paris 9 (environ 300 mètres de notre hôtel !). L'adresse : 270 Park Avenue New-York, quartier des affaires actuel immeuble JP MORGAN. La mention au verso de l'enveloppe « Attention de ne pas trop déchirer l'enveloppe » laisse à penser à une possible récupération de celle-ci.